



GARE ! Les Gays et Lesbiennes de
la SNCF
BP 690/09
75425 PARIS CEDEX 09

Pour tout contact vous pouvez joindre :
Tony ORDANO Président de l'association au :
06.62.41.26.85
Ou par mail sur :
contact@asso-gare.org

SPÉCIAL ÉLECTIONS DES COMITÉS D'ENTREPRISE ET DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DE LA SNCF

Bientôt nous élirons nos représentants CE et DP (le 25 mars pour être précis). Pendant deux ans ils représenteront l'ensemble des cheminots et seront chargés de défendre nos intérêts auprès de la direction de l'entreprise et au sein des différentes instances (CHSCT, caisse de prévoyance, CE, CCE, etc...) Aussi a-t-il paru important au conseil d'administration de GARE ! de connaître le positionnement de l'ensemble des organisations syndicales sur divers sujets qui intéressent l'ensemble des lesbiennes et gays de la SNCF. C'est pourquoi à la mi-janvier nous avons envoyé un courrier aux huit O.S. avec comme date butoir pour la réponse, le 23 février et ce afin de nous

permettre avant les élections de rencontrer les divers responsables. Nous avons rencontré quatre O.S. :

Madame Chantal DUR-TOMAS secrétaire fédéral pour la **CGT**, Monsieur Philippe GANDRIEU secrétaire général pour la **CFDT**, Monsieur Didier MARCHAT membre du bureau fédéral et Mademoiselle Sylvie ROUQUETTE pour **SUD RAIL**. Nous publions les courriers qu'ils nous ont adressés. Monsieur Daniel LAPLUIE secrétaire fédéral pour l'**UNSA** se dit prêt à étudier avec notre association les moyens à mettre en œuvre afin de faire avancer nos revendications, nous reprendrons contact avec lui après les élections. Il est à noter que **FO**, la

FGAAC, la **CFTC**, n'ont pas daigné nous répondre ni même nous contacter par téléphone ou messagerie électronique. Les adhérents de ces O.S. apprécieront !!! comme le CA d'ailleurs. Quant à la **CFE/CGC** son courrier est arrivé après la date fixée, aussi nous le publierons dans notre prochain numéro. Fort de ces positionnements, nous contacterons après le 25 mars le CCE ainsi que l'ensemble des CE. Nous espérons qu'au regard des déclarations des différentes centrales, ils nous apporteront un soutien matériel pour promouvoir les campagnes de prévention, lutter contre l'homophobie, et faire connaître GARE !.

Paris, le 19 janvier 2004



Monsieur le Secrétaire Général

Le 25 mars sera un moment fort dans la vie de l'entreprise, puisque l'ensemble des cheminotes et cheminots élira ses représentants aux comités d'établissement ainsi que ses délégués du personnel présentés par les organisations syndicales représentatives.

Les CE, ainsi que les délégués du personnel ont un rôle important voire majeur dans la vie de tous.

Aussi **GARE !** souhaiterait-elle connaître la position de votre organisation syndicale sur divers sujets qui lui tiennent à cœur et qui intéressent les lesbiennes, gays, bi et trans de la SNCF et du groupe.

Notamment : La lutte contre l'homophobie.

L'égalité des droits.

La mise en place d'une politique d'information sur le VIH et les IST destinée à l'ensemble des cheminots.

La reconnaissance de **GARE !** auprès du CCE au même titre que les associations "historiques".

Nous sommes à votre disposition pour convenir, ensemble d'une date, afin d'aborder ces différents sujets.

Sans réponse de votre part le 23 février 2004, nous serons à même de considérer que ces questions ne vous interpellent pas et nous en tirerons les conclusions qui s'imposent.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos salutations respectueuses.

Tony ORDANO
Président

Association loi 1901



BP 690/09 75425 Paris Cedex 09

Téléphone 01 53 33 78 97 – Internet : www.asso-gare.org
contact@asso-gare.org



Montreuil, le 10 février 2004

M. TONY ORDANO
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION GARE !
BP 690/09
75425 PARIS CEDEX 09

Monsieur,

Notre secrétaire général Didier LE RESTE m'a transmis votre courrier du 20/01/2004 puisque je suis chargée depuis le début des relations entre votre association et notre fédération.

Relations, je dois préciser très cordiales avec plusieurs membres de l'association et particulièrement de la Commission Bien Etre et Santé.

Sans refaire tout l'historique, nous avons dès le début répondu à vos sollicitations.

Par courrier du 8/12/2000 pour assurer une rencontre entre votre association et notre fédération, rencontre qui a eu lieu début 2001.

Votre association a pu prendre connaissance à plusieurs reprises des positions de notre organisation syndicale et de la Confédération CGT en particulier sur la lutte contre l'homophobie et contre toutes les discriminations.

Depuis 1996, la Confédération CGT apporte son total soutien et est présente par l'envoi de délégations dans les différentes initiatives « Lesbian and Gay Pride ».

Notre Fédération a participé avec la Confédération à celle du 23/06/2001 à Paris avec un tract intitulé « Contre toutes les discriminations ». Cette manifestation étant la 1^{ère} à laquelle participait votre association (nouvellement créée), nous avons apporté notre soutien financier.

L'hebdomadaire CGT du 29/10/1999 consacrait une double page d'information sur le PACS en attendant la réponse au recours déposé par la droite devant le Conseil Constitutionnel.

Les administrateurs CGT de la Caisse de Prévoyance ont participé au groupe de travail et ont été partie prenante pour que soit transmis au mieux le pacs dans notre régime spécial d'assurance maladie (et décès).

Le même travail a été effectué en 2000 concernant les modifications au statut.

Nous sommes actuellement la seule fédération à demander à chaque commission mixte du statut à l'entreprise d'aller plus loin dans l'évolution des droits pour les pacsés.

Nous avons échangé, téléphoniquement à plusieurs reprises sur l'égalité des droits de chacun quel que soit son orientation sexuelle.

Je participe à la relecture de la plaquette de GARE sur la comparaison des droits « Mariés, concubins, pacsés » et sur ce qu'il reste à conquérir.

Sur la mise en place d'une plaquette d'information sur le VIH et les IST, nous avons interpellé plusieurs fois la direction. Nous avons souhaité, par exemple, qu'elle impulse des initiatives du service médical dans toute la France autour du 1^{er} décembre.

Nous sommes intervenus y compris à la Commission Supérieure de la Santé, sur la nécessité d'informer tous les cheminots. Jeunes cheminots et aussi les moins jeunes souvent parents, et pas toujours à l'aise pour aborder le sujet avec leurs enfants.

J'ai eu à intervenir, personnellement, auprès de dirigeants de l'entreprise sur des cas d'homophobie. Vous comprendrez aisément que dans un souci de confidentialité, je ne puisse en écrire plus.

Sur votre dernier point concernant votre demande de reconnaissance auprès du CCE SNCF, permettez-moi de revenir sur les conditions, dues à l'historique, qui ont conduit à la reconnaissance des associations par le CCE.

Sept associations sont reconnues par les CE/CCE SNCF. Cela correspond à l'accord de transfert des activités sociales au 01/01/1996 négocié entre la direction SNCF et les organisations syndicales, basé sur les activités existantes dans l'entreprise jusqu'à cette date.

Ces sept associations sont toutes à caractère social, sportif, culturel, ou familial. Depuis ce transfert, elles font partie des activités transférées et à ce titre la subvention qui leur est versée a été incluse dans la dotation. Un accord de gestion existe entre les organisations syndicales, fixant au CE/CCE SNCF la nature et le caractère des activités soit locales confiées au CER, soient nationales au CCE/SNCF.

Je crois bon de rappeler que le secrétaire du CCE SNCF a reçu en juin 2001, M. Norbert WOLGUST représentant votre association qui sollicitait reconnaissance, subvention... Le sujet fut évoqué en bureau du CCE SNCF le 11 juin 2001.

A l'issue des échanges entre organisations syndicales présentes au bureau, il a été rappelé que le CCE SNCF dans son projet éducatif lutte au quotidien contre toute forme de discrimination ainsi que pour le respect des différences.

Je crois bon aussi de rappeler que le débat entre organisations syndicales au sein du bureau du CCE SNCF a démontré des approches très diverses quant à la création de votre association.

Il fut décidé à partir de là, par le CCE SNCF, d'avoir un échange régulier sur les actions menées par votre association.

Ces quelques lignes pour répondre rapidement à notre courrier, la date limite imposée du 23 février, laissant peu de temps compte tenu de l'activité et d'un agenda très chargé socialement.

Néanmoins, je reste à votre disposition pour une discussion plus approfondie. Je vous propose de me téléphoner afin que nous fixions un rendez-vous.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Chantal DUR TOMAS
Secrétaire Fédéral



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
Solidaires, Unitaires et Démocratiques



Association GARE !

contact@asso-gare.org

Le 22 janvier 2004,

Bonjour,

Nous avons reçu aujourd'hui votre courrier par lequel vous nous faites part de votre souhait d'une rencontre vous permettant de mieux connaître notre position sur certains sujets qui sont au cœur de l'activité de votre association.

Nous sommes bien entendu favorables à une telle réunion. Pour des raisons pratiques, nous vous suggérons de proposer quelques dates et nous ferons part alors de nos préférences. C'est sans doute le plus efficace compte tenu des emplois du temps des un(e)s et des autres.

Toutefois, et très rapidement puisque nous y reviendrons lorsque nous nous verrons, **voici quelques éléments sur les points que vous soulevez :**

La lutte contre l'homophobie.

Pour SUD-rail cela fait partie des combats à mener ; **c'est une question de dignité humaine et c'est incontournable si nous voulons construire une société plus juste.**

C'est une lutte qui doit se mener dans la société au plan général, à la SNCF particulièrement pour ce qui nous concerne, mais aussi - il serait ridicule de le nier - au sein même des organisations syndicales.

A ce sujet, nous sommes d'ailleurs en train de créer au sein de SUD-rail une commission fédérale, permanente, qui travaillera sur l'ensemble des discriminations : l'homophobie donc mais aussi celles spécifiques vis-à-vis des femmes, des immigré(e)s, ...

A plusieurs reprises nous avons parlé de votre association dans notre journal fédéral (70 000 exemplaires) ; c'est aussi un moyen - modeste - de contribuer à votre lutte ... qui est notre lutte !

L'égalité des droits.

C'est une des priorités de l'action de SUD-rail.

Tout comme nous revendiquons par exemple la suppression de la clause de préférence nationale (dite « clause de nationalité ») qui prive du Statut de cheminot(e) des milliers de collègues (« contractuel-le-s »), **nous nous battons pour l'égalité des droits quels que soient les choix de vie.**

En 2000 et 2001, nous avons d'ailleurs travaillé avec votre association pour obtenir la transposition dans le statut de mesures découlant de la loi créant le PACS. Nous avons, à travers notre délégation fédérale SUD-rail, permis à des représentants de GARE ! de siéger en Commission Mixte du Statut lorsque ce sujet fut traité.

Tout n'est pas réglé. Ainsi, **nous venons de réintervenir auprès de la direction à propos des congés supplémentaires**, une partie de ceux-ci étant toujours refusé aux agents « PACSé(e)s » ou vivant en concubinage.

La mise en place d'une politique d'information sur le VIH et les IST destinée à l'ensemble des cheminots.

En tant qu'organisation syndicale, notre premier souci sera de dire qu'il faudrait que ces thèmes fassent

partie des sujets abordés lors des CHSCT. Le médecin du travail fait partie du CHSCT, des salarié(e)s peuvent être invité(e)s aux travaux du comité pour apporter leur « expertise » sur certains dossiers, il serait donc tout à fait possible de mener ensemble une action sur cet important sujet. D'autant que ce que vous réalisez, en collaboration avec certains cabinets médicaux, est une base non négligeable.

La reconnaissance de GARE ! auprès du CCE au même titre que les associations « historiques ».

En 2001, lors du renouvellement, pour 5 ans, de la convention de gestion entre les CE et le CCE, SUD-rail avait posé ce problème. **Depuis 1986, des associations se sont créées, elles ont le droit de bénéficier des subventions des CE, du CCE ; ce ne fut pas la position retenue.** La convention de gestion a été signée par toutes les organisations syndicales sauf SUD-rail en reprenant les termes de 1986.

Comme vous pourrez le voir à travers nos publications, ce point fait toujours partie des demandes de SUD-rail.

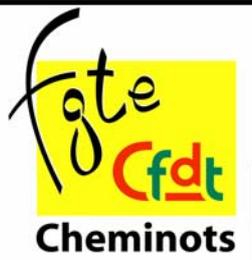
Voilà quelques réponses, en vous confirmant notre accord pour une rencontre.

Recevez nos salutations.

Pour la fédération des syndicats SUD-rail :

Christian Mahieux

Sylvie Rouquette



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

168, rue La Fayette - 75010 - PARIS

Tél. : 01 53 35 00 30 - Fax : 01 53 35 00 31 cfdt-cheminots-federation@syndicat-sncf.org

Paris, le 9 mars 2004

Le 4 mars 2004, la CFDT Cheminots a reçu une délégation de l'association « GARE ! ».

Cette rencontre a permis de faire un état des lieux des préoccupations communes sur :

L'inégalité, dans l'entreprise, des droits entre couples mariés et couples pacsés (congés, décès du conjoint, etc...)

Le peu de sensibilisation de la SNCF au développement d'une politique d'informations sur le VIH et les MST

Les contraintes liées à la reconnaissance de l'association « GARE » auprès des Comités d'Établissements Régionaux et du Comité Central d'Entreprise

La CFDT se félicite de la convergence de nos réflexions et va continuer de mobiliser ses militant (es) et adhérent (es) pour défendre, à travers, l'ensemble des instances officielles, les légitimes revendications de l'association «GARE».

Elle interviendra auprès de la C. M. S. (Commission Mixte du Statut), afin que ces légitimes revendications puissent aboutir.

**Le Secrétaire Général,
Patrice GANDRIEAU**